

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Mamirolle s'est réuni le jeudi 9 avril 2026, à dix-neuf heures à la salle du conseil municipal de la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

N° 2026 - 37	Composition de la commission d'appel d'offres	Approuvée à l'unanimité
N° 2026 - 38	Commission Intercommunale des Impôts Directs : désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 39	Constitution des commissions municipales	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 40	Élection des délégués aux syndicats intercommunaux	Approuvée à l'unanimité
N°2026 -41	Élection des représentants au sein d'autres institutions	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 42	Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS	Approuvée à l'unanimité
N°2026 -43	Composition du Conseil d'Administration du CCAS	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 44	Indemnités de fonction des élus	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la mairie.

Liste affichée, le 15 avril 2026

Le Maire

Philippe REGENNASS



MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération

N°2026-37

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-37-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LINDECKER Cédric 1er adjoint

Etaient présents :

LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. REGENNASS Philippe, Mmes TALTAVULL Corinne, HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Composition de la Commission d'appel d'offres

Vu les dispositions des articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2024-09-27-00004 en date du 27 septembre 2024 portant création de la commune nouvelle de Mamirolle,

Considérant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire : président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

L'exposé de Monsieur Cédric LINDECKER entendu, le Conseil Municipal, décide de procéder à l'élection, à bulletin secret, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants du conseil municipal élu en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste de la commission d'appel d'offres

Membres titulaires :

- M. LINDECKER Cédric
- M. MAILLOT Dominique
- M. BERTRAND Claude

Membres suppléants :

- M. BENOIT-GONIN Alexandre
- M. CUPILLARD Sébastien
- M. BEFFY Sébastien

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Bulletin blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sont élus par 22 voix Pour, les membres titulaires et suppléants susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération

N°2026-38

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-38-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LINDECKER Cédric 1er adjoint

Etaient présents :

LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. REGENNASS Philippe, Mmes TALTAVULL Corinne, HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), prévue par l'article 1650 A du Code Général des Impôts doit être instituée dans les deux mois suivant l'installation du Conseil de Communauté.

Cette CIID est une instance consultative, appelée à donner un avis sur les paramètres servant de base aux impôts locaux (Taxe foncière et Cotisation Foncière des Entreprises) des locaux professionnels sur le territoire du Grand Besançon.

Elle est ainsi notamment amenée, tous les deux ans, à se prononcer sur les ajustements concernant les coefficients de localisation, et tous les six ans, à rendre un avis sur l'actualisation de l'ensemble des paramètres d'évaluation fiscale des locaux professionnels (la prochaine échéance devant intervenir en 2027).

La Commission est composée du Président de l'établissement de coopération intercommunale ou de son représentant et de 20 membres, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Elle est nommée par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de 40 candidats (20 titulaires et 20 suppléants) établie par le Conseil de Communauté sur proposition des communes membres.

Dans ce cadre, la commune est invitée par la Communauté Urbaine du grand Besançon Métropole à proposer un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Les propositions transmises seront examinées par le Conseil Communautaire, qui délibérera sur une liste de candidatures. Madame la Directrice des Finances Publiques procédera ensuite, sur cette base, à la désignation définitive des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Les commissaires doivent :

- Avoir 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales au sein de grand Besançon Métropole
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Monsieur LINDECKER Cédric propose de désigner comme commissaire titulaire, Monsieur REGENNASS Philippe et comme commissaire suppléant Monsieur LINDECKER Cédric

L'exposé de Monsieur LINDECKER Cédric entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les candidatures suivantes pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Membre titulaire	
Nom / Prénom	REGENNASS Philippe
Date de naissance	16/06/1959
Profession	Retraité
Adresse postale	23 Rue de la Vierge 25620 Mamirolle
Adresse mail	philippe.regennass@outlook.com
Nature de la / des taxe(s) locale(s) acquittée(s) sur le Territoire de Grand Besançon Métropole	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Membre suppléant	
Nom / Prénom	LINDECKER Cédric
Date de naissance	25/08/1974
Profession	Technicien bureau d'études Topographe
Adresse postale	1 Rue de la Combe Le Gratteris 25620 Mamirolle
Adresse mail	cedric.lindecker@sfr.fr
Nature de la / des taxe(s) locale(s) acquittée(s) sur le Territoire de Grand Besançon Métropole	Taxe foncière sur les propriétés bâties

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération**N°2026-39**

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-39-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REGENNASS Philippe, Maire

Etaient présents :

REGENNASS Philippe, LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy
formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mmes TALTAVULL Corinne et HERRAUD Julie**Procurations :** de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Constitution des commissions municipales

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu.

Monsieur le Maire, ayant rejoint les membres de l'assemblée, propose de créer les sept commissions municipales suivantes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

Commission	Vice-président de commission	Membres
Commission des finances	M. Dominique MAILLOT	LINDECKER Cédric JAY Karène TALTAVULL Corinne MAIREY Nicolas
Commission des travaux	M. LINDECKER Cédric	BENOIT-GONIN Alexandre BEFFY Sébastien BULLE Florent CUPILLARD Sébastien MAILLOT Dominique CUENOT Éric JAY Karène
Commission urbanisme et développement	M. LINDECKER Cédric	BEFFY Sébastien JAY Karène DOS SANTOS MARQUES Fatima BERTRAND Claude CUENOT Éric MAILLOT Dominique
Commission Communication et Culture	Mme CORUK Maud	LONGO Lucie LINDECKER Cédric DOS SANTOS MARQUES Fatima

Commission cadre de vie (Environnement, Mobilités, sécurité)	M. BENOIT-GONIN Alexandre	HERRAUD Julie CUPPILLARD Sébastien BERTRAND Claude MOYSE Fanny BEFFY Sébastien CORUK Maud
Commission Éducation Jeunesse	Mme ROUSSET Valérie	MAIREY Nicolas HERRAUD Julie JAY Karène BARBIER Elise LE BARBENCHON Florence VERNY Adeline CORUK Maud
Commission Forêts	M. MAILLOT Dominique	BONNET Sébastien BULLE Florent CERF Tommy

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de procéder à la formation des commissions municipales susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération**N°2026-40**

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-40-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REGENNASS Philippe, Maire

Etaient présents :

REGENNASS Philippe, LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy
formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mmes TALTAVULL Corinne et HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Élection des délégués aux syndicats intercommunaux

Considérant les statuts du Syndicat d'études et d'aménagement de Besançon Sud Plateau, il y a lieu de désigner 2 délégués titulaire et deux délégués suppléant,

Considérant les statuts du SIVOS Mamirolle – La chevillotte, il y a lieu de désigner 4 délégués titulaire et 4 délégués suppléant,

SYNDICAT	Délégués élus ou désignés
SIVOS Mamirolle – La Chevillotte	TITULAIRES : REGENNASS Philippe ROUSSET Valérie JAY Karène MOYSE Fanny
	SUPPLEANTS : LINDECKER Cédric CORUK Maud MAILLOT Dominique VERNY Adeline
Syndicat d'Etude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau	TITULAIRES : REGENNASS Philippe MAILLOT Dominique
	SUPPLEANTS LINDECKER Cédric ROUSSET Valérie

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants susmentionnés pour siéger au sein du SIVOS Mamirolle – La Chevillotte et du Syndicat d'Étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut être l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération

N°2026-41

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-41-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REGENNASS Philippe, Maire

Etaient présents :

REGENNASS Philippe, LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy
formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mmes TALTAVULL Corinne et HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Élection des représentants au sein d'autres institutions

Le Conseil Municipal procède, à l'unanimité, à la nomination des représentants de la commune au sein des institutions suivantes :

➤ Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Besançon

Représentant : Monsieur MAILLOT Dominique

➤ Conseil d'Administration de la Maison de retraite :

Monsieur REGENNASS Philippe

➤ Conseil d'Administration de l'ENILEA

Titulaire : Monsieur REGENNASS Philippe

Suppléante : Madame JAY Karène

➤ Conseil Intérieur de l'ENILEA

Titulaire : Monsieur MAILLOT Dominique

Suppléant : Monsieur BONNET Sébastien

➤ Conseil d'Atelier Technologique de l'ENILEA

Titulaire : Monsieur BONNET Sébastien

Suppléant : Monsieur MAILLOT Dominique

➤ Comité National d'Action Social

Délégué élu : Monsieur REGENNASS Philippe

➤ Association des communes forestières du Doubs

Titulaire : Monsieur MAILLOT Dominique

Suppléant : Monsieur BONNET Sébastien

➤ Comité de jumelage

Monsieur REGENNASS Philippe

Monsieur MAIREY Nicolas

Madame ROUSSET Valérie

➤ **Désignation du correspondant sécurité routière**

Monsieur BENOIT-GONIN Alexandre

➤ **Désignation du correspondant défense**

Monsieur REGENNASS Philippe – Suppléante : Madame CORUK Maud

➤ **Désignation du correspondant incendie et secours**

Monsieur BENOIT-GONIN Alexandre – Suppléants : Messieurs CUPPILLARD Sébastien et CUENOT Éric

➤ **Désignation du référent communal eau et assainissement**

Monsieur BENOIT-GONIN Alexandre

➤ **Commission de contrôle des listes électorales**

Titulaire : Monsieur BONNET Sébastien

Suppléante : Madame LE BARBENCHON Florence

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération

N°2026-42

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-42-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REGENNASS Philippe, Maire

Étaient présents :

REGENNASS Philippe, LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy
formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mmes TALTAVULL Corinne et HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS

Vu les articles L123-6 à L123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS est composé, en nombre égal :

- d'élus municipaux, entre 4 et 8, désignés par les membres du Conseil Municipal
- d'au moins 4 représentants d'associations ou d'institutions locales œuvrant dans les domaines suivants : insertion, personnes âgées, personne en situation de handicap ou action familiale nommés par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération

N°2026-43

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-43-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REGENNASS Philippe, Maire

Étaient présents :

REGENNASS Philippe, LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy
formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mmes TALTAVULL Corinne et HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Composition du Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles R 123-8, R 123-10 et R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2026-42 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suivants :

Président : REGENNASS Philippe

6 membres élus : JAY Karène, BARBIER Elise, LE BARBENCHON Florence, ROUSSET Valérie, HERRAUD Julie, DOS SANTOS MARQUES Fatima

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



[Handwritten signature in blue ink over the stamp]

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Date de convocation :

01/04/2026

Date d'affichage :

15/04/2026

Délibération

N°2026-44

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260409-2026-44-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REGENNASS Philippe, Maire

Etaient présents :

REGENNASS Philippe, LINDECKER Cédric, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, BERTRAND Claude, MAIREY Nicolas, LE BARBENCHON Florence, DOS SANTOS MARQUES Maria de Fatima, BONNET Sébastien, MOYSE Fanny, CUENOT Éric, CUPILLARD Sébastien, BARBIER Elise, BEFFY Sébastien, VERNY Adeline, CORUK Maud, LONGO Lucie, BULLE Florent, CERF Tommy
formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mmes TALTAVULL Corinne et HERRAUD Julie

Procurations : de Mme TALTAVULL Corinne à M. LINDECKER Cédric
de Mme HERRAUD Julie à M. MAIREY Nicolas

Secrétaire : M. BENOIT-GONIN Alexandre

OBJET : Indemnités de fonction des élus : Maire, Adjoints Conseillers Municipaux délégués

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivité Territoriales qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Considérant que le taux maximum prévu pour l'indemnité du Maire est de 55.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique puisque la commune nouvelle se situe dans la tranche de population de 1000 à 3499 habitants ;

Considérant que l'indemnité du Maire est, de droit, fixée au maximum mais que ce dernier peut demander que son indemnité soit fixée à un montant inférieur. Monsieur le Maire propose de réduire son indemnité et de la fixer à 49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Considérant que le taux maximum prévu pour l'indemnité des adjoints est de 21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Considérant la décision du Maire de déléguer certaines de ses fonctions à trois conseillers municipaux délégués,

Considérant les niveaux de délégation confiées aux différents adjoints et conseillers municipaux délégués, Monsieur le Maire propose, aux membres de l'assemblée, de moduler les indemnités de fonction versées, il propose :

- de fixer l'indemnité du 1^{er} adjoint au Maire à 21.38 % et celle des autres adjoints à 13 %
- de fixer l'indemnité de Madame CORUK Maud, 1^{ère} Conseillère Municipale Déléguée à 13 % et celle des autres conseillers municipaux délégués à 5 %

Considérant que le montant des indemnités au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués s'inscrit dans l'enveloppe indemnitaire globale et le montant maximal autorisé en fonction du mandat détenu.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer :

- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 49 %,
- le montant de l'indemnité de fonction du 1^{er} adjoint au Maire à 21.38 % et celle des autres adjoints au Maire à 13 %
- le montant des indemnités de fonction allouées à Madame CORUK Maud, 1^{ère} conseillère municipale déléguée à 13 % et celle des autres conseillers municipaux délégués à 5 %

Ces indemnités seront versées, pour le Maire, le vendredi 20 mars 2026, date d'installation du nouveau Conseil Municipal et pour les adjoints et les conseillers municipaux délégués à la date d'exercice effectif de leurs fonctions.

Tableau annexe récapitulatif des indemnités (Article L2123-20-1 du CGCT)

Articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
Montant de l'indice brut terminal de la fonction publique : 4 110.52 €

Calcul de l'enveloppe globale maximale des indemnités d'élus

Nombre	Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle maximale	Montant brut mensuel maximal
1	Maire	55.70 %	2 289.56 €	2 289.56 €
6	Adjoints	21.38 %	878.83 €	5 272.97 €
3	Conseillers Municipaux délégués	Indemnisation faite avec la partie non consommée de l'enveloppe globale maire et adjoints		
	Enveloppe globale brute maximale			7 562.53 €

Enveloppe des indemnités d'élus votés par la présente délibération

	Taux appliqué CM du 09/04/2026	Montant mensuel brut
Maire	49 %	2 014.15 €
1 ^{er} adjoint	21.38 %	878.83 €
2 ^{ème} adjoint	13 %	534.37 €
3 ^{ème} adjoint	13%	534.37 €
4 ^{ème} adjoint	13%	534.37 €
5 ^{ème} adjoint	13%	534.37 €
1 ^{ère} conseillère municipale déléguée	13 %	534.37 €
2 ^{ème} conseillère municipale déléguée	5%	205.53 €
3 ^{ème} conseillère municipale déléguée	5%	205.53 €
TOTAL		5 975.89 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

REGENNASS Philippe



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État